
Arrondissement de Pontarlier

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Commune de LEVIER

Séance du 2 février 2024

Nombre de Membres	
En exercice :	23
Présent au Conseil :	21
Ayant pris part au vote :	21

L'an deux mille vingt-quatre et le deux-février à vingt heures.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Marc SAULNIER, Maire.

Date de la convocation	
29/01/2024	

Présents : Caroline Blain, Guillaume Bouhin, Madeleine Chapellier, Isabelle Cuenot, Marie Destaing, François Garcia, Frédéric Garreau, Jean-Pierre Gurtner, Bernard Jeannin, Olivier Marlot, Christophe Michel, Norbert Pécot, Olivier Régnier, Jean de la Rochefoucauld, Marc Saulnier, Nathalie Sievert.

Procuration : Aline Carrière à Nathalie Sievert, Frédéric Dole à Isabelle Cuenot, Aline Louvrier à Marie Destaing, Fabien Oléron à Marc Saulnier, Thierry Vuittenez à Guillaume Bouhin.

Absentes : Léonie Schneider, Isabelle Vinai.

Secrétaire de séance : Isabelle Cuenot.

Le Maire déclare la séance ouverte.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1612-1 et suivants.

Délibération n° 2024-02-009

OBJET : Nouveau plan de financement de l'Aménagement de la place de l'Eglise.

Afin d'initier la demande de subvention pour la désimperméabilisation de la place de l'église auprès de l'Agence de l'Eau, le Maire indique qu'il convient de mettre à jour le plan de financement de la manière suivante :

Financeurs	Demande au titre de	Montant prévisionnel HT
Etat	DETR - DESIL	202 279.00€
Département	Aménagement de Sécurité	20 000.00€
	C@p 25	21 116.00€
	OPSA	52 000.00€
	Politique cyclable	46 432.68€
Région	C2R	300 000.00€
	Agence de l'eau	35 000.00€
TOTAL		676 827 .68 €

Exposé du maire entendu, les membres du Conseil Municipal **20 voix pour, 1 abstention** :

- Valident le nouveau plan de financement ;
- Autorisent le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires auprès de l'ensemble des financeurs ci-dessus ;
- Autorisent le Maire à signer tout document y afférent.

En séance, les an, mois et jour susdits.

Le Maire,
Marc SAULNIER.

